

## Conditions générales de vente

---

### DESIGNATION

La société VISACTYS désigne un organisme de formation professionnelle dont la Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84260322526 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes et dont le siège social est situé au 1 Place Albert Camus – 26320 SAINT MARCEL LES VALENCE.

VISACTYS mets en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à Valence, et sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société VISACTYS
- Stagiaire : toute personne physique qui participe à une formation
- CGV : les Conditions Générales de Vente, détaillées ci-dessous
- OPCO : les Opérateurs de Compétences agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

### OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société VISACTYS pour le compte d'un client.

Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes CGV.

Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

### OFFRE

L'ensemble des formations proposées par VISACTYS peut être consulté sur son site en ligne : <https://inscriptionformation.com/WebStore/?info=VkiTQUNUWVM6YXplcnR5MTIz>

- Formations en présentiel

En présentiel, l'organisme propose deux types de formation : intra-entreprises et inter-entreprises.

Les formations intra-entreprises peuvent être réalisées au choix et à la discrétion de VISACTYS dans les locaux du client, dans les locaux de VISACTYS ou dans un lieu extérieur. Elles peuvent être issues du catalogue de formation et peuvent être adaptables aux besoins du client.

Les formations inter-entreprises sont des formations générales issues du catalogue de formation de VISACTYS. Elles sont réalisées dans les locaux de VISACTYS ou dans un lieu extérieur. Elles ne sont pas adaptables aux besoins des clients puisqu'elles regroupent différents clients.

- Formations en ligne

Elles sont présentées sous forme de modules e-learning et permettent de former le client à distance via des ressources pédagogiques consultable sur un espace en ligne dédié.

## MODALITES D'INSCRIPTION

Les demandes d'inscription nécessitent soit :

- L'envoi d'un bulletin complété et signé par le client par mail à l'adresse [contact@visactys.fr](mailto:contact@visactys.fr)
- Une inscription en ligne sur le [webstore](#) contenant les coordonnées du client : civilité, nom, prénom, adresse mail et postale

Dans les 48 heures suivant l'inscription, un accusé de réception sera envoyé au client.

Cet accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation. Cette confirmation sera faite par l'envoi de la convocation au moins 15 jours avant la date de formation.

Pour chaque formation dispensée par VISACTYS, un nombre minimum et maximum de participants est admis. Lorsque le nombre maximum est atteint, les inscriptions ne peuvent plus être acceptées.

## MODALITES DE FORMATION

VISACTYS est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix.

Les durées ne sont pas identiques pour toutes les formations et doivent faire l'objet de renseignements par le client avant son inscription. Les durées des formations sont indiquées sur les programmes de formation en ligne, sur le webstore, et sur les documentations communiquées au client.

Chaque journée de formation dure 7 heures. Dans le cadre de formations se déroulant sur une demi-journée, la durée retenue est de 4 heures.

Les stagiaires se doivent de respecter le règlement intérieur applicables aux locaux de VISACTYS qui leur est remis en amont de la formation.

VISACTYS fera parvenir au client tous les documents relatifs à la formation par mail ou par courrier : devis, convention, convocation, attestation de formation, feuilles d'émargements, factures, etc.

## DEVIS ET ATTESTATION

Pour chaque formation, la société VISACTYS s'engage à fournir un devis au client.

Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire daté, signé et tamponné avec la mention « bon pour accord ».

Le cas échéant, une convention particulière peut être établie entre la société VISACTYS, l'OPCO ou le client.

A la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournis.

## PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

Les prix des formations sont renseignés sur le catalogue papier et sur le catalogue en ligne. En cas de différence entre les deux, c'est les prix du catalogue en ligne qui sont retenus.

Le client reconnaît et accepte que pour toute formation (en présentiel ou à distance), dès lors qu'elle est commencée, il ne peut se rétracter et le prix de la formation ne peut être baissé ou supprimé.

Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, 30 jours après réception de la facture. Dans des situations exceptionnelles et sous réserve de l'accord de la direction, il peut être procédé à un paiement échelonné. Les modalités devront avoir été formalisées avant le début de la formation.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros seront exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.

De plus, VISACTYS se réserve le droit de refuser toute nouvelle inscription et de suspendre ses propres obligations jusqu'à ce que le paiement soit réglé et ce, sans que le client puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un remboursement.

### PRISE EN CHARGE

Si le client bénéficie d'une prise en charge, totale et/ou partielle, par un opérateur de compétences (OPCO) ou tout organisme tiers, il lui appartient d'entreprendre une demande de prise en charge avant le début de la formation.

Le client est tenu de fournir cet accord de financement lors de l'inscription ou de préciser sur le bulletin les modalités de prise en charge.

Dans le cas où la société VISACTYS ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO avant le premier jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée directement au client.

### CONDITIONS DE REPORT ET D'ANNULATION D'UNE SEANCE DE FORMATION

A l'initiative du client :

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 7 jours calendaires avant le jour et l'heure de début de la formation.

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification écrite, par email, à l'adresse : [contact@visactys.fr](mailto:contact@visactys.fr).

En cas d'annulation entre 3 et 7 jours calendaires avant la date de début de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation à hauteur de 50% du coût total initial de la formation.

En cas d'annulation moins de 3 jours calendaires avant la date de début de la formation, le client est tenu de payer la totalité du coût total initial de la formation.

Une demande de report de la participation d'un stagiaire a une formation peut être effectuée par le client à condition d'adresser une demande écrite, par mail, à l'adresse : [contact@visactys.fr](mailto:contact@visactys.fr) et ce, dans un délai de 7 jours calendaires avant la date de début de la formation.

A l'initiative de l'organisme de formation :

En cas d'absence du formateur, VISACTYS s'engage à essayer, dans les meilleurs délais, par tous les moyens de trouver un remplaçant aux compétences techniques et qualifications

équivalentes pour assurer la formation. Si aucun formateur n'était disponible, VISACTYS s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions.

En cas de force majeure (tel que visé à l'article 1218 du code civil), VISACTYS peut être contraint d'annuler ou de reporter la session de formation sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Les grèves de réseaux de transport, la grève du personnel de VISACTYS et l'absence du formateur intervenant sont intégrés à la liste des cas de force majeure.

En cas de participants insuffisants et ce jusqu'à 10 jours calendaires avant la formation, VISACTYS se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session de formation sans que sa responsabilité ne soit engagée.

En cas d'annulation pour raisons différentes de celles émises ci-dessus, l'organisme s'engage à rembourser la totalité des coûts réglés par le client.

## PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEUR

Les supports de formation, qu'elle s'en soit la forme (papier, numérique, électronique), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut-être effectuée sans l'accord exprès de la société.

Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

## COMMUNICATION

Aucune des Parties ne pourra utiliser ou reproduire les marques, noms ou logos de l'autre Partie sans son consentement préalable et écrit.

VISACTYS pourra toutefois utiliser ou reproduire les marques, noms ou logos du Client à titre de référence (i) pour les besoins de la Prestation, notamment sur les rapports produits pour le Client et (ii) à des fins marketing sur tous supports promotionnels d'ORSYS, y compris sur ses sites Internet, ce que le Client accepte expressément par son acceptation des présentes CGV

## INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société VISACTYS sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société VISACTYS s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

## DISPOSITIONS GENERALES

Les présentes CGV sont encadrées par la loi française.

En cas de litiges survenant entre la société VISACTYS et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée.

A défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal de commerce de Romans sur Isère.

### RENSEIGNEMENT ET RECLAMATIONS

Toute demande de précision, de renseignement ou de réclamation relative aux présentes Conditions Générales de Vente peut être faite :

- Par courrier : VISACTYS – 1 Place Albert Camus – 26320 SAINT MARCEL LES VALENCE
- Par mail : [contact@visactys.fr](mailto:contact@visactys.fr)

VISACTYS s'engage à répondre à toute question dans les meilleurs délais.